

Conseil Municipal - Remplacement d'un délégué titulaire au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite à la démission de Mme Karine SCHULLER, il convient de désigner un délégué titulaire afin de la remplacer au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Il est proposé de désigner Mme Jocelyne GIROL qui a accepté de siéger au Conseil Municipal à la place de Mme Karine SCHULLER.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.